

La Formation Complémentaire



Objectifs de la Formation Complémentaire

Le nouveau schéma des formations est en référence à la démarche d'enseignement et le souhait de la FFTA est de promouvoir cette nouvelle méthode au sein du plus grand nombre de clubs.

La formation complémentaire est le moyen de se former sur les grands principes de cette démarche et d'obtenir, pour les titulaires des anciens diplômes fédéraux, les nouveaux diplômes (sans examen).

Elle est un outil de la formation continue des cadres fédéraux.

La participation à cette formation permettra :

- aux titulaires du diplôme d'**Initiateur** de devenir « Entraîneur 1 » et donc d'accéder à la formation d'entraîneur 2 ;
- aux titulaires du diplôme d'**Entraîneur de club** de devenir Entraîneur 2.

La formation complémentaire à une durée de 12h minimum.

Les nouveaux diplômes fédéraux faciliteront l'accès aux nouvelles formations d'État (DE/DES).

Conditions d'Accès à la formation complémentaire

Etre licencié à la FFTA.

Etre titulaire du diplôme d'**Initiateur** ou d'**Entraîneur**.

Validation des nouveaux diplômes

Pour obtenir les diplômes d'**Entraîneur 1** ou **2**, la participation à la formation complémentaire est obligatoire et devra être suivie avant le 31 décembre 2009.